



BTSA

Aménagements Paysagers

*Devenez acteur de l'Environnement à travers
les métiers du Paysage !
Un secteur qui recrute !*

71% de réussite aux examens supérieurs

Plus de **92%** d'emploi pour les jeunes diplômés de
l'enseignement agricole

Possibilité de poursuivre vos études à
travers une spécialisation en **Certificat
de spécialisation**, en **Licence**, en
Master ou en préparant un diplôme
d'architecte, ou
d'ingénieur du paysage



Vous former à quoi ?



Aux métiers de la création et de l'entretien d'espaces paysagers (parcs, jardins et espaces verts) dans un contexte de transition écologique.

Pour quel type d'entreprise ?



Les entreprises de conception, de réalisation et/ou d'entretien d'espaces paysagers

Les collectivités territoriales

Les bureaux d'études

Les structures ou entreprises ayant un service espaces verts interne (centres sportifs, de loisirs, habitats collectifs, grandes entreprises, universités...)

Les associations à vocation sportive, d'expérimentation, d'insertion...

Les entreprises de travaux agricoles, forestiers, ruraux (sentiers de randonnées, plantation de haies...).

Pour quel métier ? (avec un peu d'expérience)



Chef d'équipe / de chantier d'aménagement paysagers

Responsable d'aménagement paysagers

Gestionnaire du patrimoine arboré en collectivité territoriale

Assistant en bureau d'études du Paysage

Technicien conseiller en relation clientèle (conseil et création).

Les atouts pour réussir

Vous vous intéressez à :

Paysage, Jardins, Environnement, Végétal, Cadre de vie .

Vous avez des dispositions pour :

Aménagement paysager, Technologies numériques, Organisation, Autonomie, Communication, Collaboration, Animation d'équipe, Démarche de projet.

Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

Le diplôme

12 à 16 semaines de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage.

L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes **modalités** d'organisation des **épreuves** sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

S'informer sur les formations ?

Le site laventureduvivant.fr

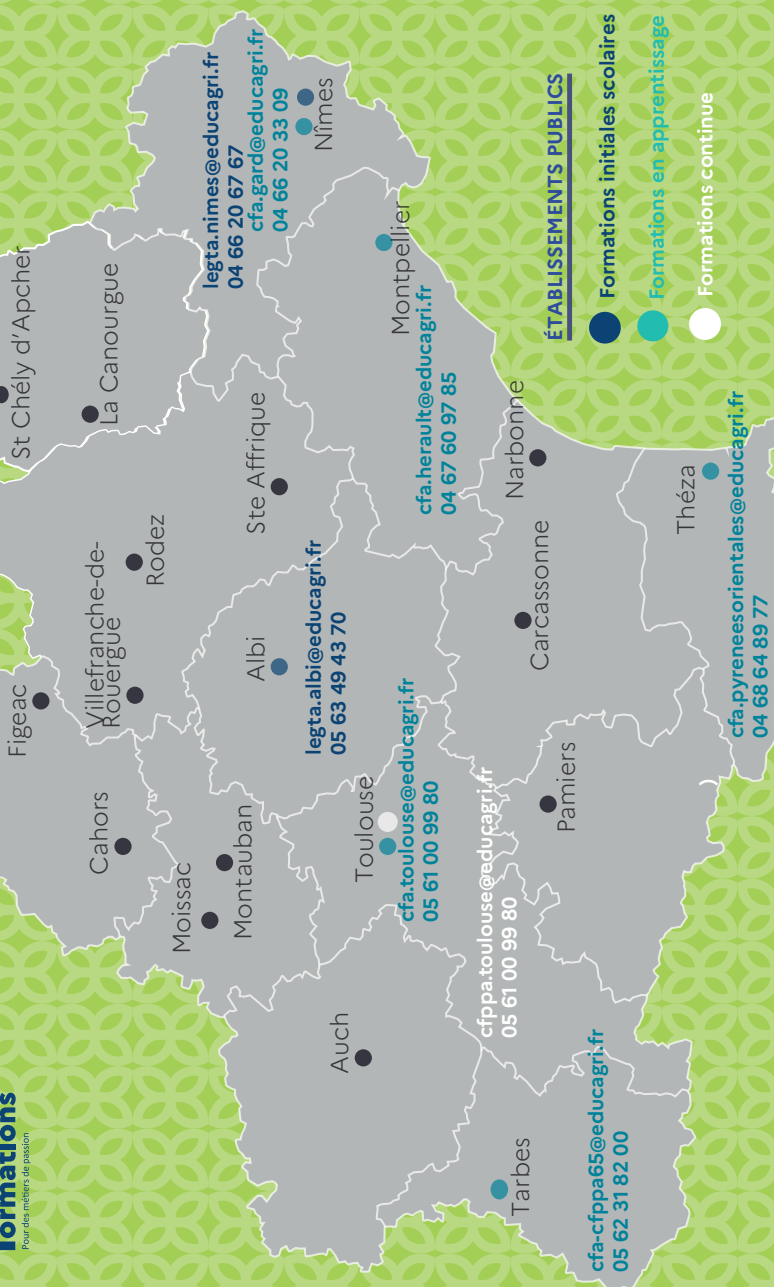


www.educagri.fr
chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/ap-agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations
www.onisep.fr
www.agrorientation.com
www.meformererenregion.fr
www.parcoursup.fr

Où se former avec



Pour des métiers de passion



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Formations initiales scolaires
- Formations en apprentissage
- Formations continue